



Refus du tribunal d'une demande d'indemnisation

Par **dominique89**, le **26/02/2018** à **08:31**

Bonjour,rrnrnJe viens de passer en audience pour un conflit avec mon employeur au tribunal administratif. Le jugement est mis en délibéré au 20 mars.rnMa requête est réputée non recevable en ce qui concerne des indemnités demandées pour préjudices moral et financier. Ce refus est motivé par le fait que je n'ai pas demandé ces "réparations financières à l'employeur avant de les demander dans ma requête. Il est stipulé dans les conclusions provisoires:rn["Le surplus des conclusions indemnitaires est irrecevable en l'absence de demande préalable. rnAi-je le droit et le temps de faire cette requête auprès de l'employeur d'ici le jugement (20 mars) ?rnMerci d'avance pour votre conseil.rnDominique